

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CONFRACOURT

SÉANCE DU 20 JANVIER 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 10
présents : 8
votants : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/01/2016

Présents : MM. PIOCHE Maurice, GAUTHIER Frédéric, GOISET Mickaël, GOISET Lucien, WATTREE Michel, SLAVIK Sébastien, MAUVAIS Guy, Mme BRUOT Céline. WADOUX Céline.

Absents : Mme WADOUX Céline. M. MAGNIN Didier.

Mme BRUOT Céline a été élue secrétaire.

Devis Orange – salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis de l'entreprise Orange n°X0-A8N-PRO-15-036515 pour la réalisation de la desserte de la salle des fêtes d'un montant de 637.56€HT soit 765.07€TTC.
- autorise Monsieur Le Maire à signer le devis correspondant.

Devis SCICAE– salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis de l'entreprise SCICAE n°1509020 du 16 09 2015 pour la modification du branchement suite à la rénovation de la salle des fêtes d'un montant de 230.13€HT soit 276.16€TTC.
- autorise Monsieur Le Maire à signer le devis correspondant.

Contrat assurance du personnel des collectivités – garanties statutaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de renouveler le contrat d'assurance du personnel communal – garanties statutaires auprès de Groupama du 1/01/2016 au 31/12/2017 au taux de cotisation de 6.81% pour les agents CNRACL,
- autorise Monsieur Le Maire à signer le présent contrat.

Programme de travaux forêt 2016 – Devis ONF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le programme de travaux forestiers 2016 proposé par l'ONF à l'exception des travaux préalables à la régénération de la parcelle 75r sur 1.77Ha,
- accepte le devis de l'ONF pour un montant de 13 074.10€HT soit 14381.51€TTC.
- autorise Monsieur Le Maire à signer le devis correspondant.

Prêt pour travaux salle des fêtes et logements

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1/04/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de contracter un prêt de 120 000€ auprès de la Banque Populaire pour le financement :

- des « travaux de la salle des fêtes » : 70 000€,
- des « travaux dans les logements communaux (2 rue de l'église) : 50 000€

selon les caractéristiques suivantes :

- montant du prêt : 120 000€
 - durée : 10 ans,
 - taux : 1.54% (taux fixe non révisable),
 - remboursements trimestriels (échéances constantes de 3 242.69€)
- et autorise le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.

En Mairie, le 26/01/2016
Le Maire,
Maurice PIOCHE.